

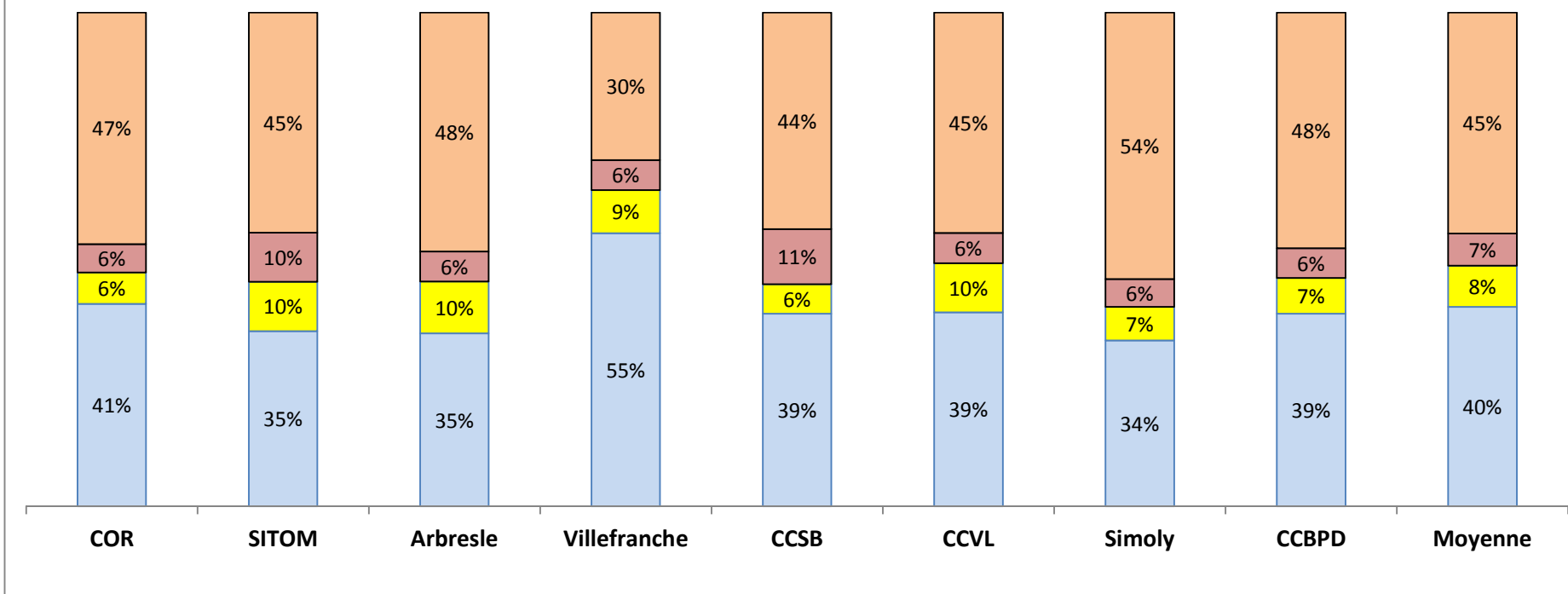
Ce graphique compare les tonnages collectés suivant les catégories de déchets.

On constate que, dans la zone de Villefranche, les quantités collectées sont nettement inférieures à la moyenne et que cette infériorité est due aux déchèteries.

La CCSB et le SITOM collectent le plus de verre.

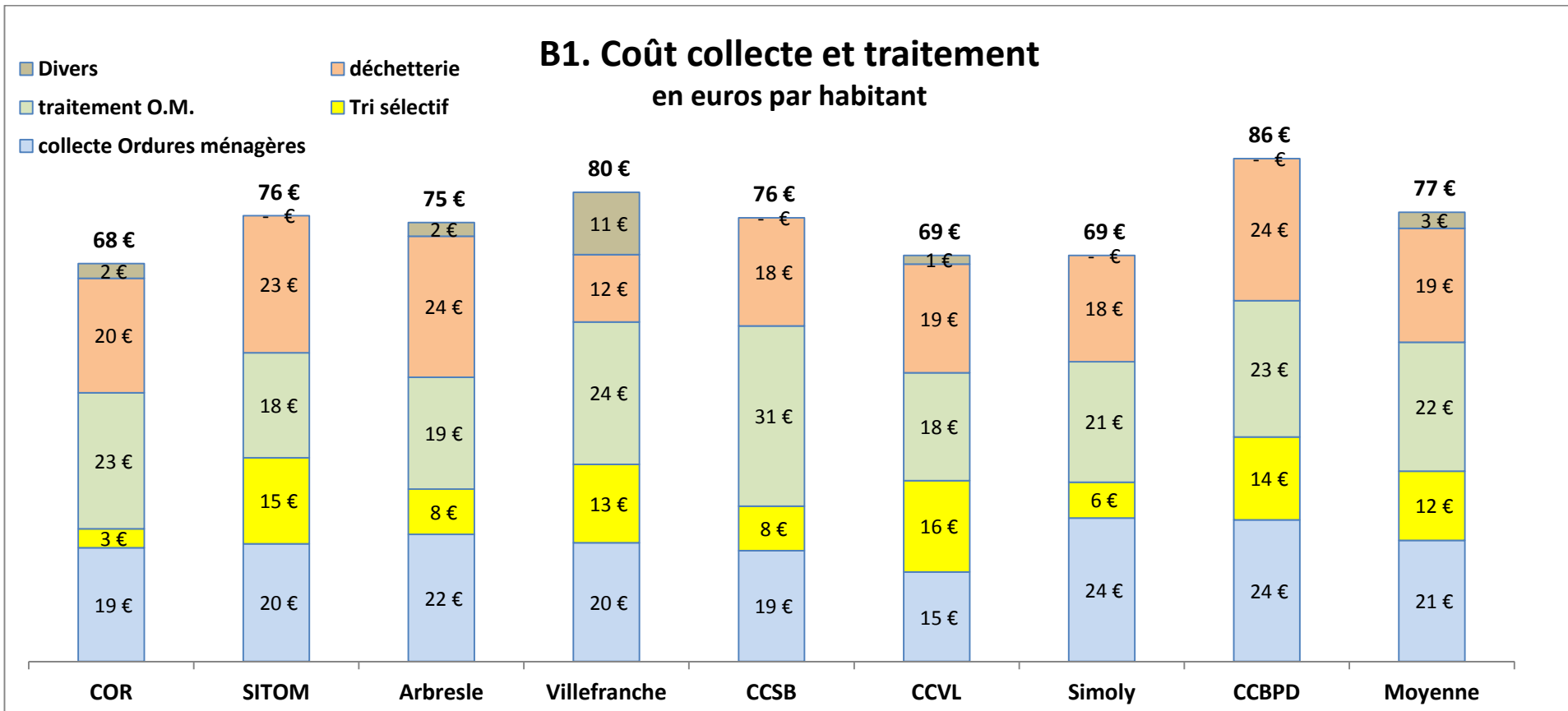
A2. Poids collecté par habitant en pourcentage

- déchetterie
- Verre
- Tri sélectif
- Collecte



Ce graphique indique la répartition des déchets en poids pour chaque organisme.

Les déchèteries du SIMOLY sont les plus actives.

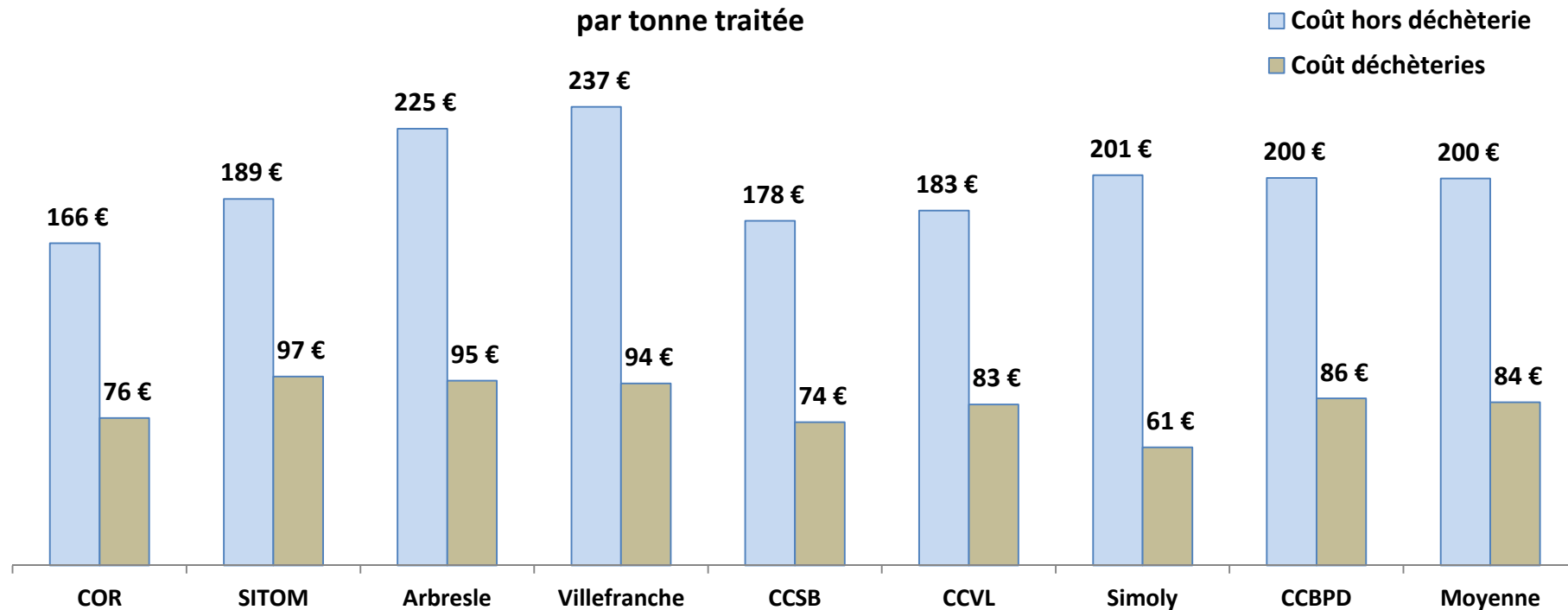


Ce graphique compare les coûts de la collecte et du traitement.

La disparité la plus grande est constatée pour le tri sélectif. Son coût pour la COR est très faible car il ne tient pas compte de la collecte pour Amplepuis-Thizy qui s'effectue en régie. Le coût de la collecte des OMR paraît bien élevé s'il ne tient pas compte de ce secteur.

Les coûts « autres » de Villefranche correspondent en grand partie à la participation au SMICTOM Saône-Dombes (567 K€) et à la communication pour la collecte sélective (181 K€).

B2. Coût collecte et traitement par tonne traitée



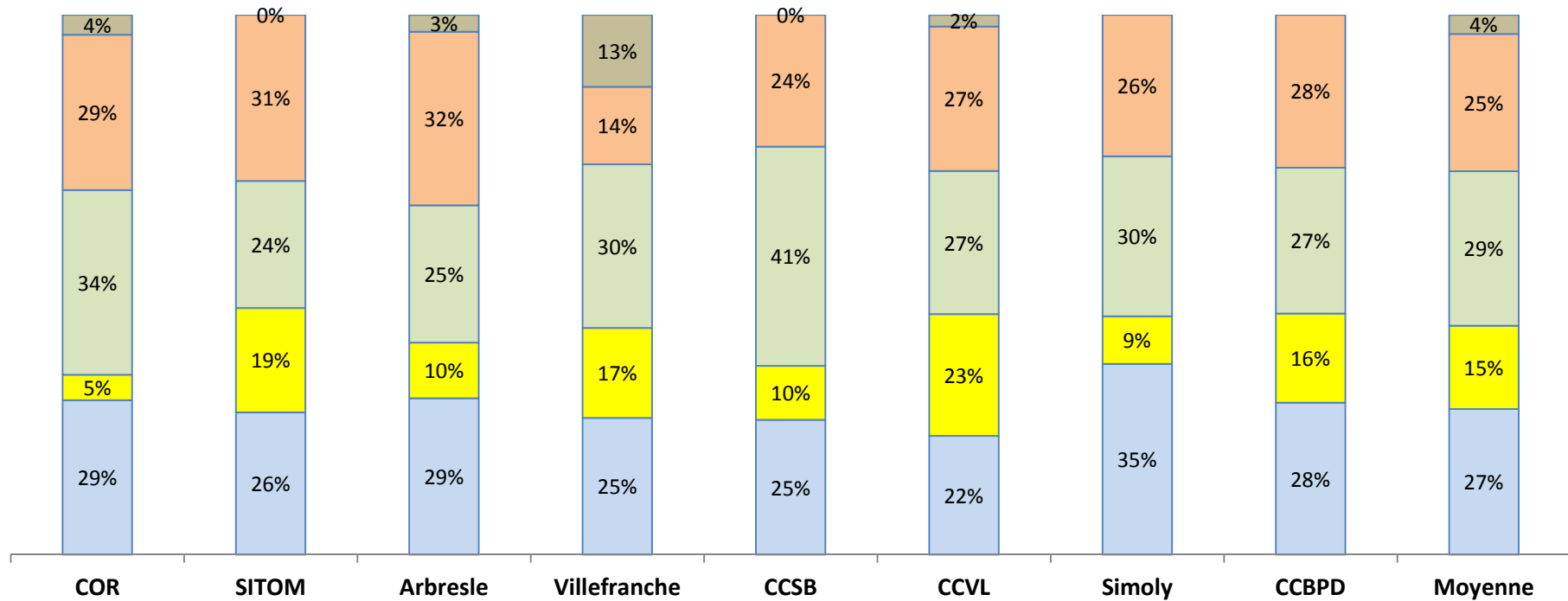
Nous avons fait figurer le coût de la tonne traitée, d'une part pour les collectes d'OMR et de tri sélectif, d'autre part pour les déchèteries.

On constate une assez grande dispersion, avec une réserve pour la COR où toutes les charges de collecte ne sont pas incluses.

C'est à Villefranche et à L'Arbresle que chaque tonne traitée coûte le plus cher... et au SIMOLY que les déchèteries sont les plus performantes.

B3. Coût collecte et traitement en pourcentage

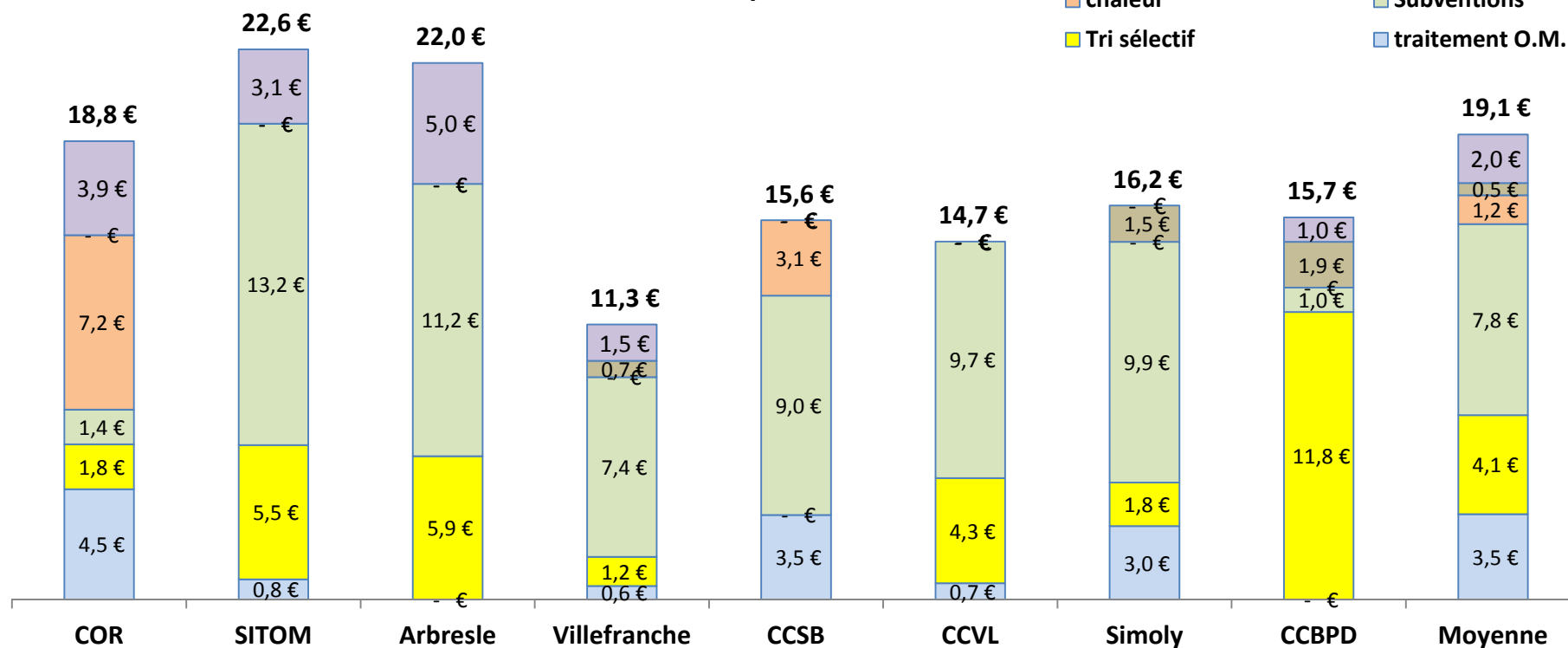
- Divers
- déchetterie
- traitement O.M.
- Tri sélectif
- collecte Ordures ménagères



Ci-dessus un tableau similaire à B1, mais en pourcentage des coûts constatés pour chaque opération.

C1. Valorisation des déchets en euros par habitant

■ redevance spéciale
■ châteleur
■ Tri sélectif
■ déchetterie
■ Subventions
■ traitement O.M.



Ci-dessus les recettes tirées de la valorisation des déchets collectés.

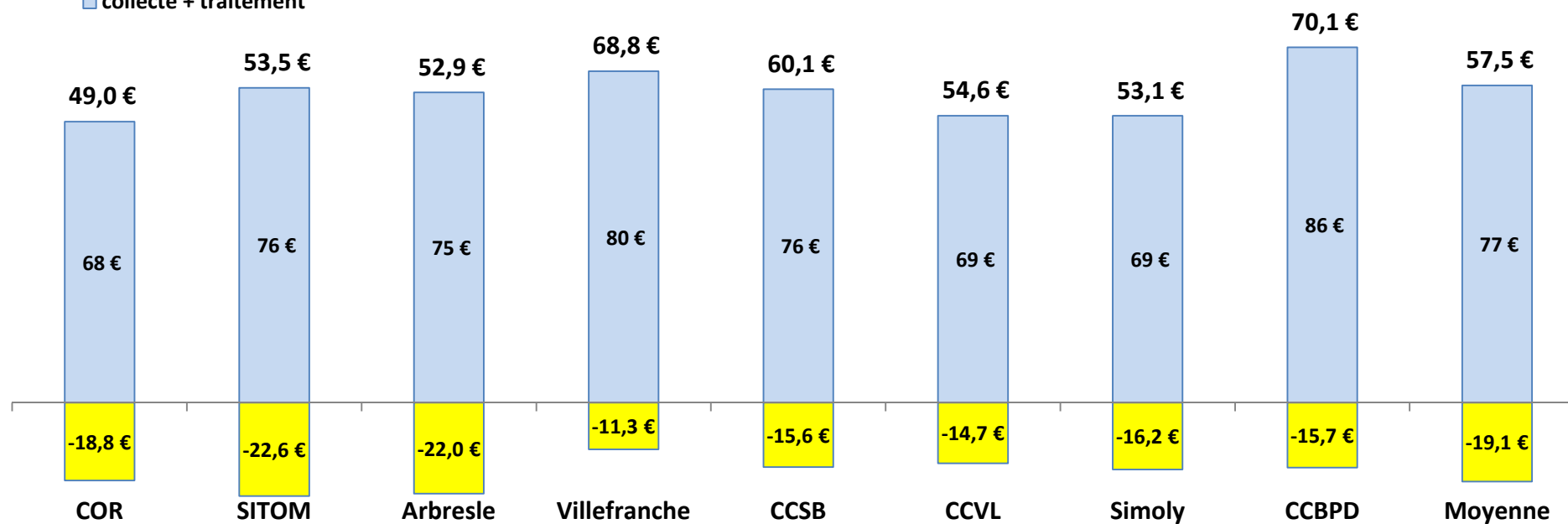
Villefranche est la communauté de communes qui tire le moins bon parti de ses déchets.

Le SITOM et l'Arbresle sont les plus performants. En particulier, grâce aux subventions reçues et à la mise en place de la redevance spéciale.

La COR reçoit très peu de subventions ! La CCBPD également... à moins qu'elles soient incluses dans les recettes de tri sélectif.

C2. Coût des déchets après valorisation en euros par habitant

■ recettes valorisation
■ collecte + traitement

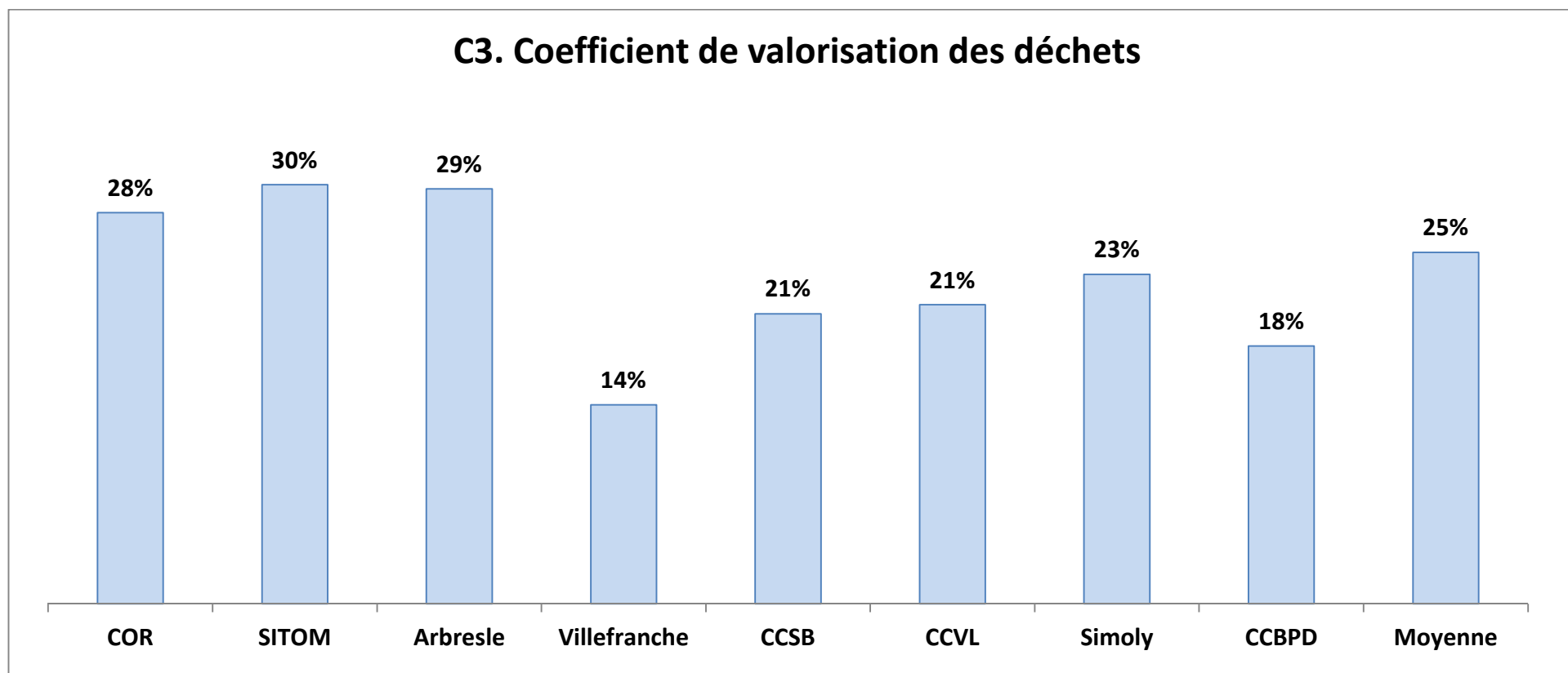


Ce graphique fait apparaître le coût net du service, compte tenu des recettes de valorisation.

Le coût le plus faible est à la COR, mais il manque les charges de régie.

Le coût le plus élevé est à la CCBPD, suivie de Villefranche.

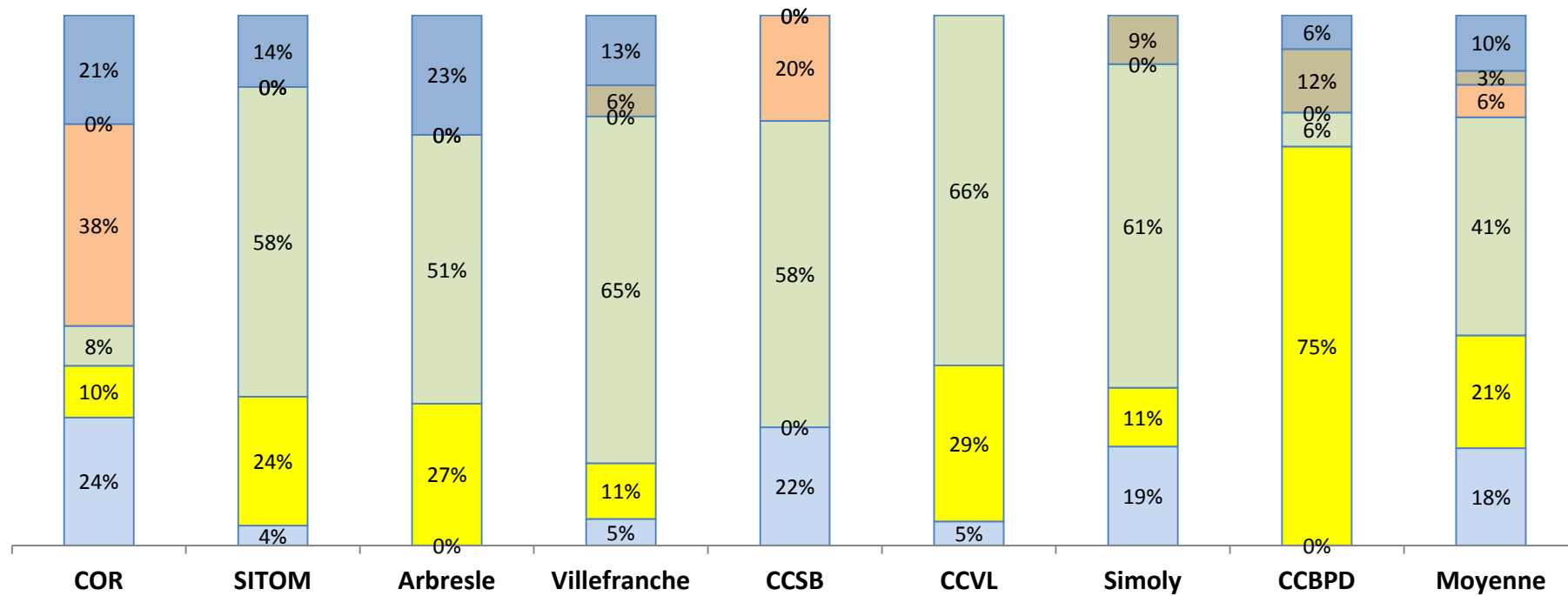
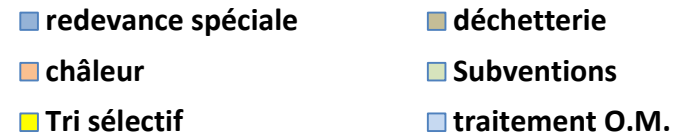
C3. Coefficient de valorisation des déchets



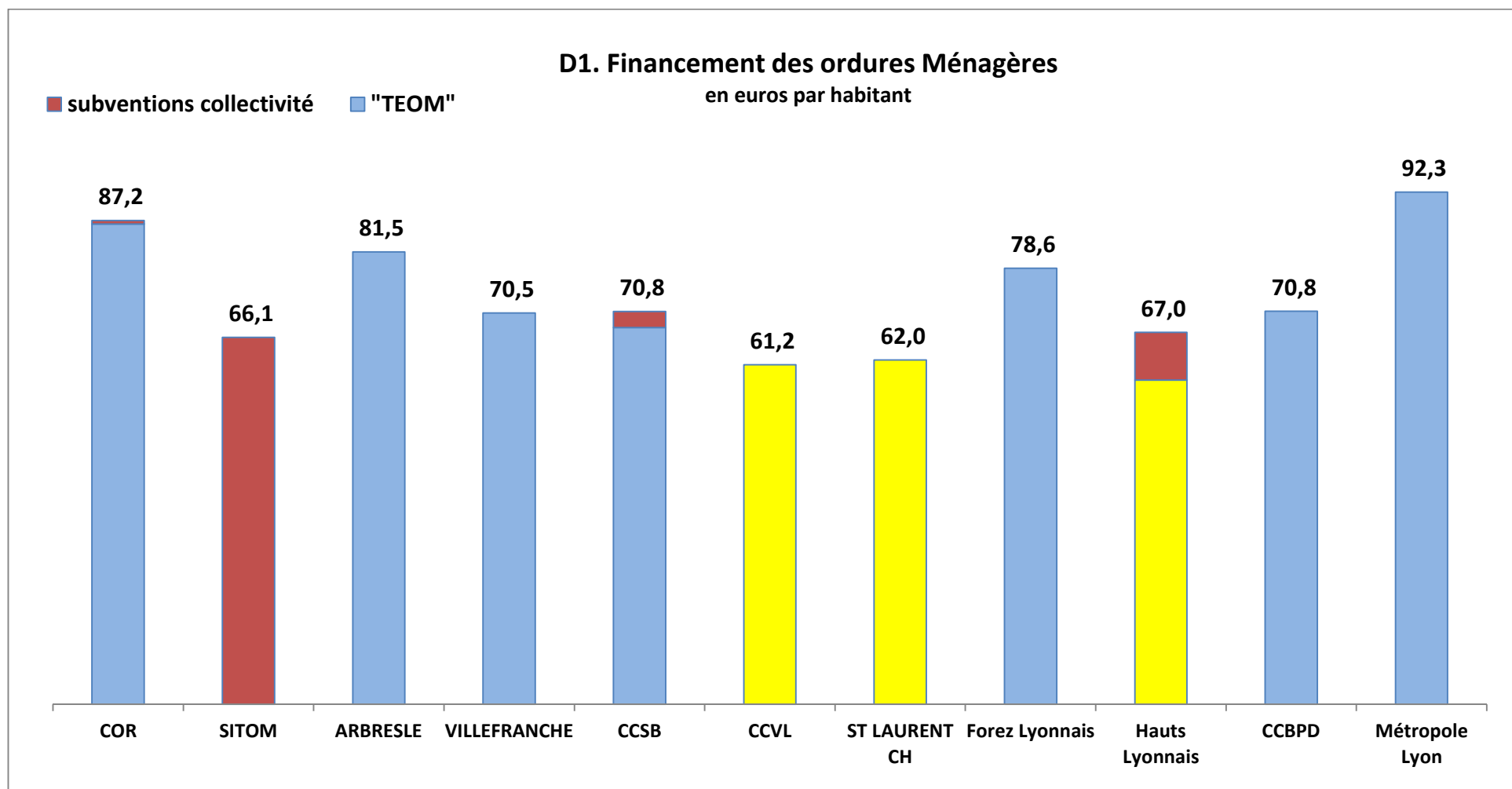
Ce graphique indique le ratio entre les recettes de valorisation et le coût du service.

Il est à remarquer la mauvaise performance de Villefranche et, à moindre niveau, de la CCBPD.

C4. Valorisation des déchets en pourcentage



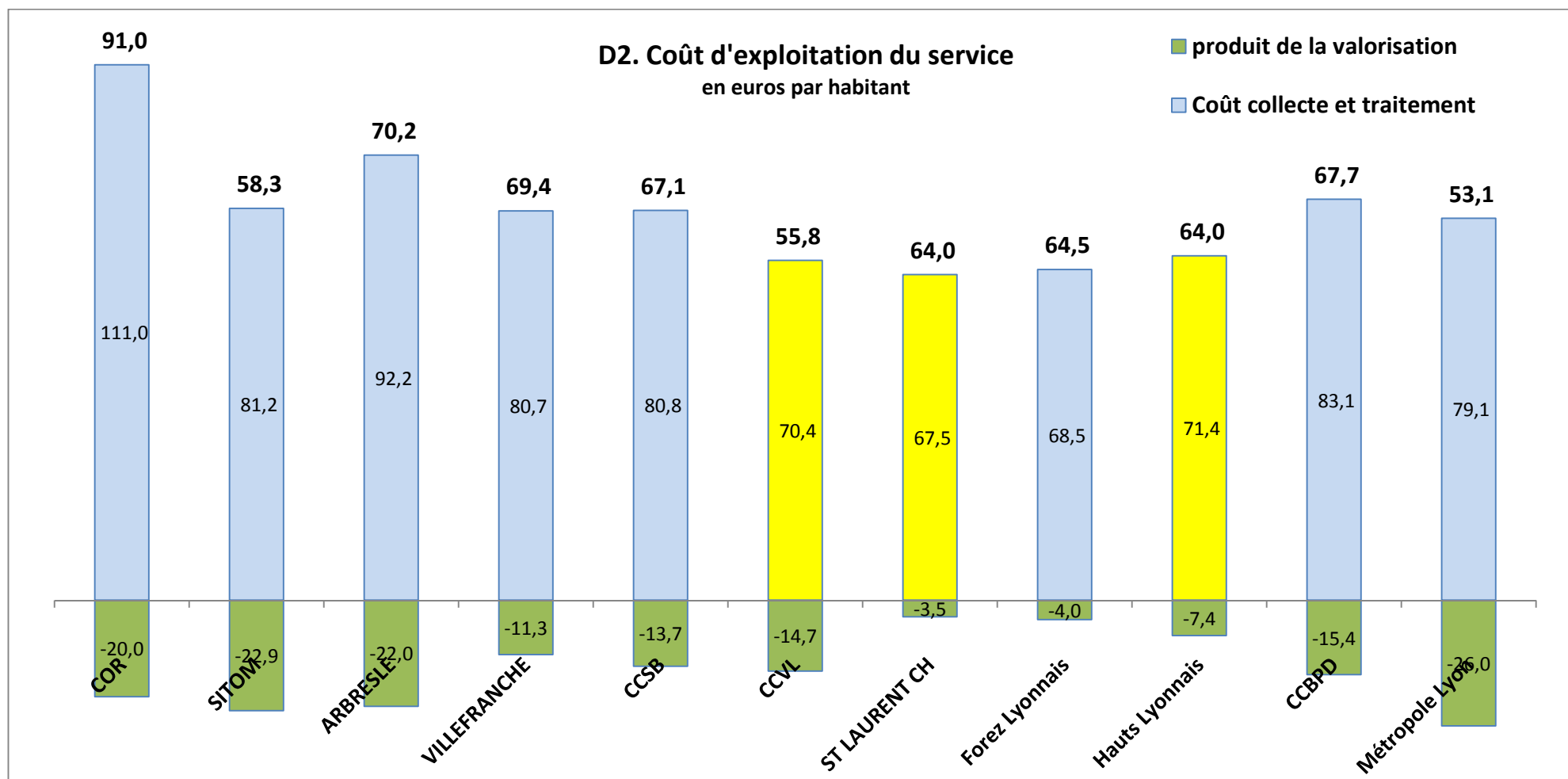
Ce graphique est le même que C1, mais en pourcentage.



Ce graphique indique les modes de financement du service :

- En bleu par la TEOM (facturé aux propriétaires en fonction de la valeur cadastrale du logement).
- En jaune, par la redevance (en fonction du nombre d'habitants par foyer)
- En bordeaux, par le budget général. Pour le SITOM, cela correspond aux montants versés par les communautés de communes, ce qui ne correspond pas forcément au produit de l'impôt, en l'occurrence la TEOM.

Nous y avons inclus les recettes constatées à la Métropole de Lyon, dont nous disposons.



Nous avons ici le coût net du service, tel qu'il figure dans la comptabilité. Il peut inclure des charges et des recettes autres que celles recensées dans les tableaux Bx et Cx.

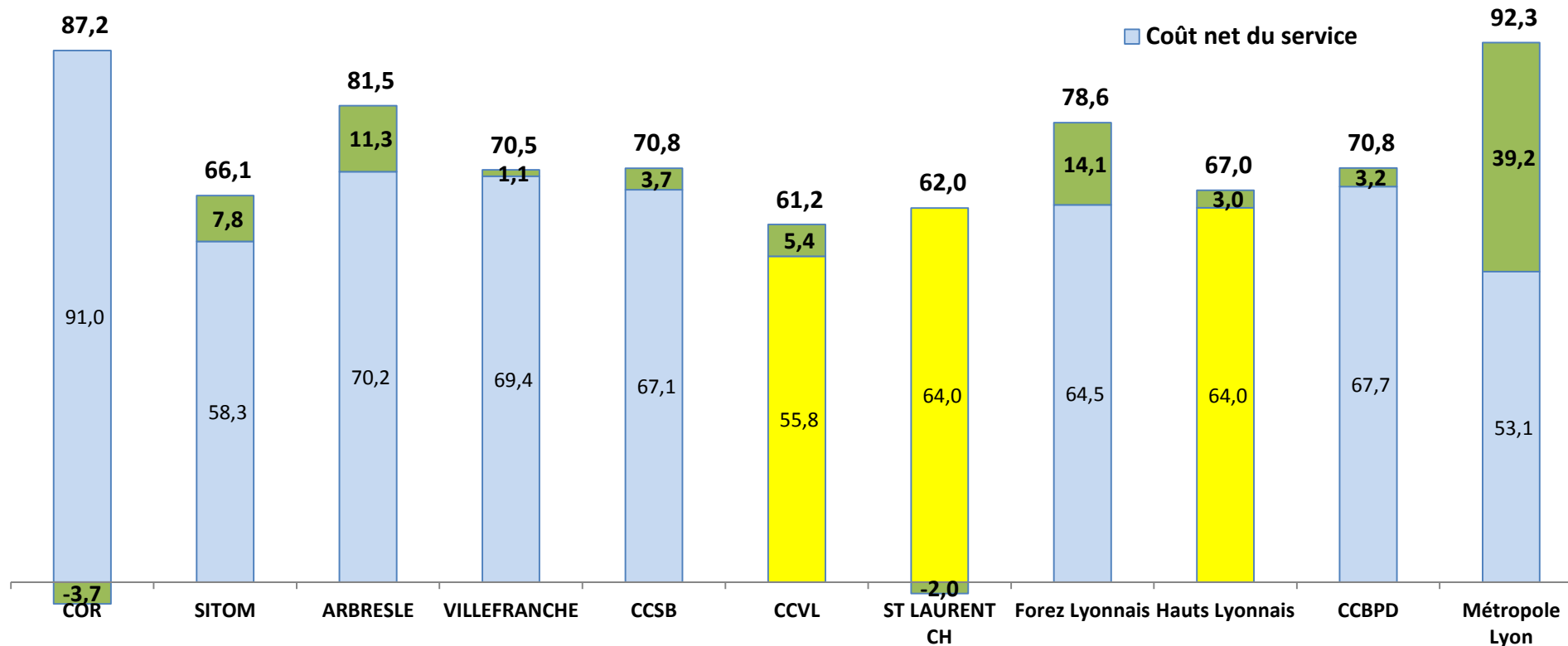
On note que les coûts les plus faibles, la Métropole de Lyon mise à part, sont obtenus dans les secteurs où est implantée la redevance, même si celle-ci n'est pas incitative.

La Métropole de Lyon a le coût net le plus faible du fait d'une très bonne valorisation des déchets, due certainement à l'importance des volumes traités.

Le coût le plus élevé est constaté dans la COR. Y sont inclus les opérations effectuées en régie.

D3. Compte d'exploitation du service en euros par habitant

■ Résultat avant invest.
■ Coût net du service

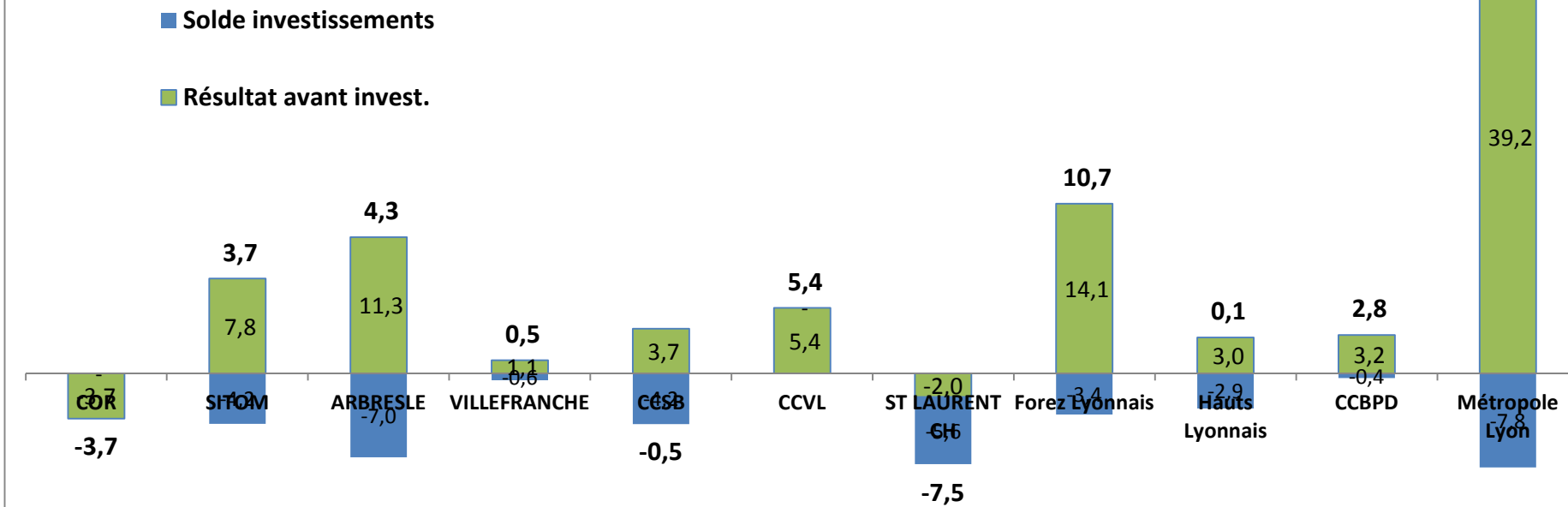


Ce graphique présente le coût net du service, avant de tenir compte des investissements.

Il met en relief le résultat d'exploitation :

- excédent comme pour la Métropole, Forez en Lyonnais ou L'Arbresle
- déficit pour le COR et Saint-Laurent de Chamousset.

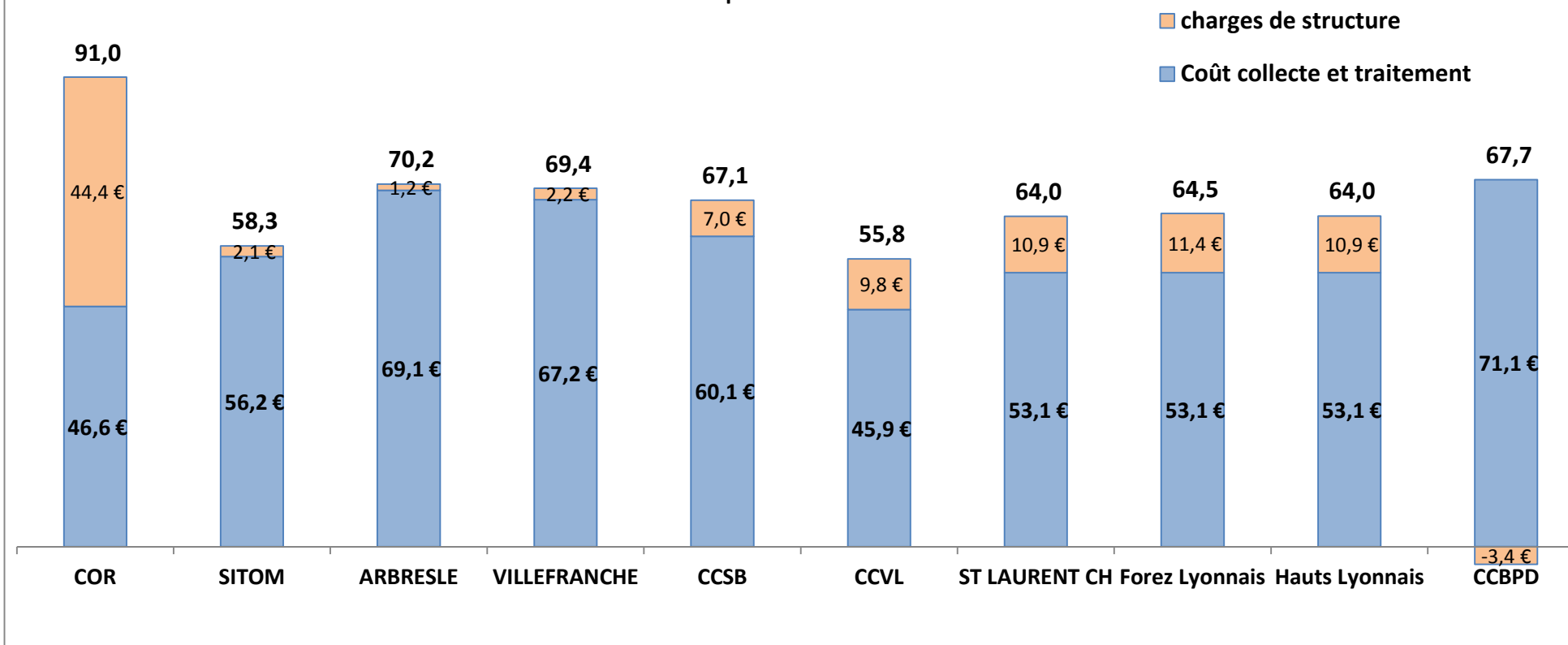
D4. Compte global du service en euros par habitant



Ce graphique présente le solde net du service, investissements compris.

Les collectivités où un excédent est constaté sont en situation illégale : elles enfreignent la jurisprudence confirmée par le jugement obtenu par CANOL en 2015 contre la Métropole de Lyon, à savoir : « **que le produit de cette taxe ne doit pas être manifestement disproportionné par rapport au montant de ces dépenses** ».

E1. Coût collecte et traitement, charges de structure incluses en euros par habitant



Dans les graphiques Bx et Cx, nous n'avions tenu compte que des charges et recettes directes communiquées. Or les collectivités peuvent avoir également des charges de structure liées à l'organisation et au contrôle de ce service, voire également à certaines opérations, effectuées en régie. On les retrouve dans la comptabilité du service.

Dans ce graphique, ces différences apparaissent en « charges de structure ».

En ce qui concerne la C.O.R., nous considérons que le montant de ces charges de structure est très élevé. En effet la partie de la collecte effectuée dans le secteur Amplepuis-Thizy ne devrait pas coûter plus de 10 € alors que nous constatons un volume de charges additionnelles de 44,4 €. Des explications lui seront demandées.